



Fédération Française des Réflexologues

Fiche d'adhésion pour les professionnels

A envoyer, complétée, signée et accompagnée des justificatifs demandés en fin de deuxième page.

1ère adhésion professionnelle

Déjà adhérent professionnel

Informations générales **Merci d'écrire en lettres capitales**

Nom - Prénom.....

Téléphone professionnel

E-mail professionnel@.....

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir les documents liés à l'adhésion professionnelle :

.....

Adresse professionnelle si différente de l'adresse ci-dessus :

.....

Certification en réflexologie (joindre obligatoirement la photocopie du certificat à la 1ère adhésion)

Date d'obtention du certificat **Centre de formation** : affilié FFR non affilié FFR

Nom et adresse du centre de formation :

.....

Statut professionnel

J'exerce professionnellement la réflexologie sous le statut suivant :

Profession libérale Portage salarial Entrepreneur salarié d'une coopérative

Entreprise Salarié d'association Entreprise Individuelle

N° SIRET

Code APE

.....

.....

La Fédération Française des Réflexologues vous rappelle qu'il est obligatoire de prendre une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant votre activité de réflexologue.

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z

→ les réflexologues professionnels installés et certifiés par un centre de formation affilié à la FFR peuvent adhérer à la FFR et donc paraître dans son annuaire.

→ les réflexologues professionnels installés et certifiés d'un centre de formation non affilié à la FFR devront passer par une équivalence pour pouvoir adhérer à la Fédération Française des Réflexologues.

J'adhère à la Fédération Française des Réflexologues pour une année (de date à date), j'envoie tous les documents demandés ci-dessous et je m'engage à respecter le code de déontologie dont je possède une copie consultable dans mon cabinet.

Je joins un chèque de 70 € à l'ordre de la FFR

Nom de la banque :

N° de chèque :

Je fais mon paiement par virement

bancaire après validation de mon dossier par le secrétariat de la FFR.

Attestation sur l'honneur

Je remplis les conditions et je demande à paraître sur l'annuaire Internet de la FFR.

Toutes les informations, recueillies ci-dessus, sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

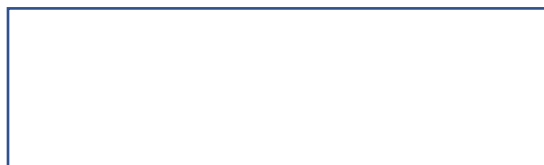
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Fédération Française des Réflexologues - 75 rue de Lourmel 75015 PARIS.

Toute déclaration frauduleuse entraînera de fait la radiation de l'adhérent.

Date et signature :

.....



Tampon du réflexologue

Liste des documents à fournir obligatoirement pour l'adhésion :

Merci de ne pasagrafer ou scotcher les documents ensemble

Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Couvrant l'année en cours pour votre activité de réflexologie.

Attention, **ne nous envoyez pas** le contrat d'assurance, ni l'avis d'échéance, ni l'appel de cotisation.

Certificat de réflexologie Joindre la **photocopie** uniquement pour la 1ère adhésion.

Charte de déontologie À remplir et signer même si vous n'avez pas de site Internet.

Règlement de 70 euros par chèque ou virement bancaire.

Pour valider votre adhésion et recevoir vos documents, veuillez nous envoyer votre dossier complet

✓ soit par mail à ffradhesion@gmail.com

✓ soit par courrier à la Fédération Française des Réflexologues
336 rue de Teisseires 04420 Le Brusquet

Adresse postale : 336 rue de Teisseires 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z



Fédération Française des Réflexologues

Charte de déontologie

Article 1

Dispositions générales :

Le code de déontologie défini par la FFR est signé par chaque adhérent au moment de son inscription ou de son renouvellement.

Son non-respect entraîne une exclusion immédiate sans remboursement de la cotisation en cours.

Article 2

Définition :

La réflexologie plantaire est une technique naturelle et manuelle qui libère les facultés d'autorégulation du corps. Elle est basée sur le principe suivant → Le pied est la représentation miniaturisée du corps humain, à chaque zone réflexe correspond un organe, une glande ou une partie spécifique du corps. Des pressions rythmées appliquées sur ces zones réflexes permettent de localiser les tensions et de rétablir l'équilibre dans les parties du corps correspondantes. C'est une pratique manuelle ancestrale qui fait partie des techniques naturelles.

Il existe d'autres formes de réflexologie, telle que la réflexologie faciale (visage), palmaire (mains), auriculaire (oreilles)...

Article 3

Engagements du réflexologue admis comme membre de la Fédération :

1. il s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté ;
2. il s'engage à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine ;
3. il s'engage à ne nuire en aucune façon à la Fédération ou à l'un de ses membres ;
4. il fait preuve d'esprit confraternel, d'entraide à l'égard des autres membres ;
5. il a pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de son client ;
6. il ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique ;
7. il observe l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous ses clients ;
8. à tout moment, laisse à son client sa totale liberté de choix thérapeutique et respecte son client dans sa demande et ses choix de vie ;
9. il s'attache à promouvoir, sous l'égide de la Fédération, les standards de formation retenus par la FFR pour satisfaire les critères et exigences de la profession ;
10. il s'engage à parfaire sa pratique en participant à des formations post-graduées ;
11. il s'engage à n'émettre aucune critique à l'égard d'un membre ou d'une formation reconnue par la FFR.
12. ne cautionne, ni alimente les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses...) ou projections de son client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.

Nom et prénom de l'adhérent : Paraphe :

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres – 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel – 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z

Article 4

Engagements de la FFR vis-à-vis de ses fédérés :

La FFR s'engage par le choix de ses écoles lesquelles s'engagent sur le choix des formateurs. Les écoles de la FFR possèdent un tronc commun de formation qui assure une base de référence solide. Une Commission Formation participe aux Conseils d'Administration de la FFR et se porte garante des futurs praticiens.

J'ai lu la charte de déontologie de la FFR.

Fait le :

Signature précédée par la mention « lu et approuvé » :

Charte Web

Les sites internet des adhérents, mis en ligne dans l'annuaire du site de la FFR, doivent correspondre à l'éthique de la Fédération.

Article 5

1. le réflexologue doit rester extrêmement vigilant quant à l'utilisation de certains mots ou de certaines pratiques ;
2. afin d'éviter tout malentendu, il est préférable de ne pas utiliser de terme à connotation médicale . Ne pouvant tous les citer, le mieux est de contacter la FFR qui vous guidera dans vos choix ;
3. il conviendra de préciser en **gras** « ne pose aucun diagnostic médical et n'intervient dans aucune décision thérapeutique... » ;
4. le site n'est pas utilisé à des fins commerciales – vente de produits... ;
5. en dehors des ateliers découvertes destinés au grand public et ne dépassant pas 4 heures, le réflexologue ne propose pas de formations professionnelles ;
6. si le réflexologue exerce d'autres activités que la réflexologie, il doit préciser de manière très lisible que la FFR ne valide que les formations dispensées par ses écoles et ne cautionne en aucune manière les autres pratiques qui se réfèrent à d'autres fédérations professionnelles ;
7. les liens en rapport avec le site mis en ligne se conforme aux articles 5.1 à 5.6 ;
8. le réflexologue s'engage à mettre un lien visible et actif avec le site de la FFR ;

La charte web de la FFR a pour visée de renforcer notre légitimité tout autant que notre pérennité, ceci afin d'aider au développement et à la préservation de nos pratiques. Un manquement isolé, à lui seul, suffit à entamer notre crédibilité.

Le nom de mon site

J'ai lu la charte WEB de la FFR.

Fait le :

Signature précédée par la mention « lu et approuvé » :

Vos coordonnées

Nom et prénom

Téléphone

Mail

Adresse postale : 336 rue de Teisseyres – 04420 Le Brusquet – 06 13 63 85 40 – www.reflexologues.fr

75, rue de Lourmel – 75015 Paris

Association loi 1901 – SIRET : 449 100 262 000 12 – Code APE : 94 99Z